

3827

1^{er} Juin / après-midi

9^e NDA NZE → (le) gl de 9^e Congo (BR)

Le FEM au niveau des pays

Plan d'ensemble de l'atelier

- ❖ Séance de présentation du FEM
- ❖ Le FEM au niveau des pays
- ❖ La mise au point des projets
- ❖ Le secteur privé

Le but de la séance

- ❖ Mieux comprendre les moyens de coordonner le traitement des questions au niveau des pays
- ❖ Encourager un dialogue sur les possibilités et contraintes de la coopération avec le FEM
- ❖ Recenser les mesures permettant de travailler plus efficacement

Structure de la séance

- ❖ **Première partie** Les relations entre le FEM et les pays membres, rôle des Points Focaux, Parties Prenantes, non gouvernementaux inclus
- ❖ **Deuxième partie** Priorités nationales et coordination de sujets de niveau national (présentée par le Point Focal Opérationnel)
- ❖ **Troisième partie** Échange de vues

Instances de direction du FEM

CONVENTIONS
Elles donnent des directives sur la problématique des politiques et des programmes

ASSEMBLÉE
Ensemble des 166 membres

- ❖ Le Conseil du FEM se réunit tous les six mois pour examiner et approuver tous les projets, les programmes de travail, les plans d'opération, les politiques.
- ❖ L'Assemblée du FEM se réunit tous les trois ans pour examiner les grandes orientations, le fonctionnement et les amendements à apporter à l'Instrument du FEM.

Relations entre les entités nationales

Niveau national

```

graph TD
    subgraph "Niveau national"
        B[Boireaux locaux des agents d'entretien]
        subgraph "Points Focaux"
            direction LR
            P1[Point Focal Politique]
            P2[Point Focal Opérationnel]
            P3[Point Focaux pour les conventions]
        end
        A[Autres entités gouvernementales, ONG, secteur privé, chercheurs et universitaires, Parties Prenantes locales]
    end
    B --- P1
    B --- P2
    P1 --- P2
    P2 --- P3
    P3 --- A
  
```

Point Focaux nationaux principaux

- ❖ Les membres du Conseil
- ❖ Point Focal Politique
- ❖ Point Focal Opérationnel
- ❖ Point Focal pour les conventions



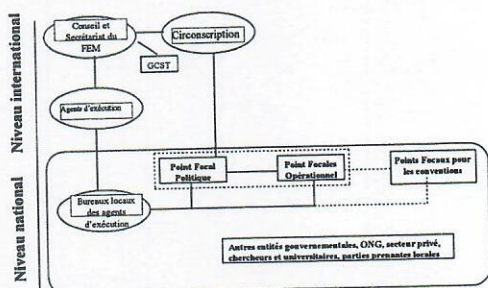
La Tunisie et le FEM

Coopération au niveau national

- ❖ Point Focal Opérationnel
- ❖ Parties prenantes
- ❖ ONG
- ❖ Grand public
- ❖ Agents d'exécution



Relations entre le FEM et les entités nationales



Aperçu des États membres du FEM

Pays groupés en fonction de leur circonscription

- ❖ AFRIQUE 6 Circonscription
- ❖ ASIE 6 Circonscription
- ❖ AMÉRIQUE LATINE T CARAÏBES 4 Circonscription
- ❖ EUROPE ORIENTALE 2 Circonscription



Circonscription de la Afrique du Nord

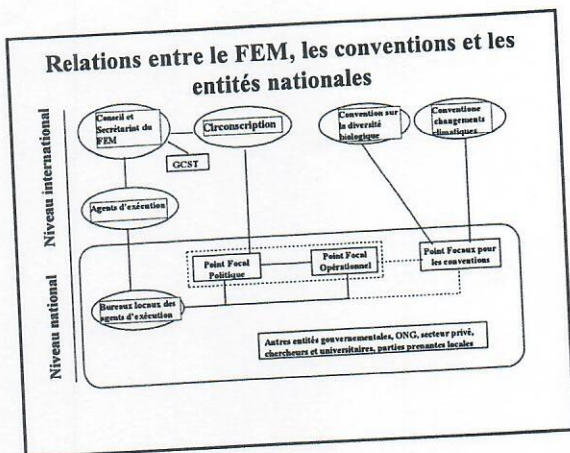
- ❖ Algérie
- ❖ Egypte
- ❖ Maroc
- ❖ Tunisie



Tunisie et le FEM

- ❖ Coopération au niveau du Conseil (coopération directe)
- ❖ Membre du FEM
- ❖ Membre d'une circonscription
- ❖ Point Focal au niveau politique en Tunisie





Tunisie et le FEM

- ❖ Coopération au niveau international (coopération indirecte)
- ❖ Le pays est partie à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention sur les changements climatiques
- ❖ Initiatives politiques mondiales liées à l'action pour l'environnement mondial

Les responsabilités du Point Focal Politique

- ❖ Il distribue les documents
- ❖ Il assure la cohérence de la politique suivie dans le pays
- ❖ Il fait en sorte que les politiques du FEM sont compatibles avec les politiques nationales
- ❖ Il communique les vues du gouvernement
- ❖ Il fait office, dans le pays, de coordonnateur national
- ❖ Il fait rapport au Conseil du FEM

Responsabilités du Point Focal Opérationnel

- ❖ S'assurer que les activités du FEM sont compatibles avec les politiques du pays
- ❖ Recenser les idées de projet propres à répondre aux priorités du pays
- ❖ Faciliter les consultations dans le pays
- ❖ Dégager les enseignements des projets

Responsabilités des Points Focaux pour la CDB et pour la CCCC

- ❖ Recevoir et distribuer la documentation des Conventions
- ❖ Coordonner les politiques nationales compatibles avec les Conventions
- ❖ Communiquer les vues des autorités
- ❖ Servir de coordonnateur national des consultations
- ❖ Établir les rapports sur l'application de la Convention cadre sur les changements climatiques (CCCC) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB)

Parties prenantes non gouvernementales

- ❖ Organisations non gouvernementales
- ❖ Secteur privé (entreprises, banques, investisseurs locaux et étrangers)
- ❖ Chercheurs et scientifiques
- ❖ Participation du public

Organisations non gouvernementales

- ❖ Elles donnent des avis sur les décisions prises par les autorités et par le FEM
- ❖ Elles aident à déterminer les politiques du FEM
- ❖ Elles participent aux réunions du Conseil du FEM et font des observations sur les stratégies et programmes opérationnels
- ❖ Elles aident à concevoir et exécuter les projets du FEM et font connaître le travail de suivi



Secteur privé

- ❖ Il offre un accès au capital privé
- ❖ Il offre un accès au savoir-faire et à la formation
- ❖ Il encourage le passage de l'investissement public à l'investissement privé
- ❖ Il assure une liaison avec les activités économiques qui ont un effet sur l'environnement mondial et local, par exemple l'énergie, les transports, l'agriculture, la pêche



Chercheurs et scientifiques

- ❖ Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)
- ❖ Membres et registres d'experts
- ❖ Activités du STAP
- ❖ Recherche ciblée
- ❖ Nécessité d'incorporer et de coordonner les travaux des chercheurs scientifiques locaux



I. Participation du public

- ❖ Répondre aux priorités du pays
- ❖ Les projets sont plus adaptés aux besoins locaux
- ❖ La participation publique renforce la maîtrise locale et la responsabilité des projets
- ❖ Elle permet de créer des partenariats locaux
- ❖ Elle sensibilise les participants et leur permet d'améliorer leur connaissance du FEM



II. Participation du public

Contraintes:

- ❖ La coordination nationale doit inclure toutes les opinions mais cela est malaisé
- ❖ L'implication de groupes nombreux risque de ralentir le développement d'un projet et le processus d'approbation
- ❖ Il peut être nécessaire d'accroître la capacité institutionnelle au niveau gouvernemental



Coordination [Pays] FEM

- ❖ Engagement du pays en vertu des Conventions
- ❖ Les priorités du pays sont recensées et examinées
- ❖ Les besoins locaux sont identifiés
- ❖ La maîtrise des projets est mieux assurée aux niveaux national et local
- ❖ Les possibilités d'établir des partenariats et des coentreprises (pour le cofinancement) sont créées
- ❖ Il en va de même des possibilités d'assistance, d'échange de données de connaissance avec les ONG



Deuxième partie

Exposé, par l'agent de liaison opérationnel,
sur les problèmes et priorités du pays

Plan de l'exposé du Point Focal Opérationnel

❖ ...



Troisième partie

Le FEM et le renforcement de la coordination au niveau des pays

- ❖ Comment améliorer la communication avec le Conseil du FEM, par les catégories de public visées?
- ❖ Comment renforcer les liens entre le Point Focal Opérationnel et les parties prenantes?
- ❖ Comment utiliser mieux l'Internet?
- ❖ Comment renforcer le dialogue au niveau national?
- ❖ Comment utiliser les médias pour faire plus largement participer le public aux travaux du FEM?



Résumé du dialogue et étapes suivantes

